

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 7 septembre 2017.

RÉSOLUTION

2017-193

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE PERCÉ SUITE AUX TEMPÊTES DU 30 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDEELCC)

ENTREPOSAGE DE BÉTON CONCASSÉ SUR LE LOT 5 616 081

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés riveraines ainsi que des infrastructures d'égouts sont dorénavant totalement exposées suite à la destruction, lors des deux dernières tempêtes, du mur de béton qui faisait office de protection;

CONSIDÉRANT QUE les dommages subis affectent la sécurité du littoral du cœur du centre touristique et du centre-ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Sécurité publique et tous les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation et qu'elle coordonne la mise en œuvre et la réalisation du projet de protection et de réhabilitation du littoral qui représente une solution durable et optimale au problème d'érosion dans le secteur de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Commission a autorisé (résolution numéro 2017-159) la Ville à signer un contrat avec Gervais Dubé inc. suite à l'appel d'offres public intitulé « Démolition d'ouvrages existants, rechargement de la plage et enrochement » pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Démolition de la promenade et des murs de soutènement existants;
- Rechargement de la plage en sable et gravier;
- Enrochement des berges et du littoral;
- Réfection des émissaires pluviaux;
- Construction et démantèlement d'un poste de pompage;
- Divers travaux connexes.

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite conserver le béton concassé des murs de la promenade pour le valoriser dans le cadre de travaux de réfection de routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit entreposer le béton concassé sur le lot 5 616 081, cadastre du Québec, secteur de la route Lemieux, soit sur la propriété municipale où sont situés le garage municipal, un abri pour abrasif et une déchetterie;

CONSIDÉRANT QUE les activités de stockage de matériaux sont encadrées dans les *Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'une autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire dans le cadre de ce projet d'entreposage de matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet d'entreposage de béton concassé sur le lot 5 616 081.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire